

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CCAS D'ARTAS**

Délibération n° D2026-02-26/01

Date de convocation : 10/02/2026

Auteur = Martial SIMONDANT – Président

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Contre : 0 Pour : 11 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BOUVIER Christian,

Présents : BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne, GUETAT Suzanne

Excusé(s) : SIMONDANT Martial, LEMOINE Brigitte, BALLEST Dominique, PIGNARD Laurence, SAUNIER Isabelle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET CCAS - EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant qu'il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Considérant qu'il simplifie les procédures, car sa production est entièrement dématérialisée,

Sous la présidence de M. BOUVIER Christian, le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats figurant au Compte Financier Unique du Budget du CCAS pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	25 000,00	25 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	27 088,97	27 088,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	20 751,33	20 751,33
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	15 796,73	15 796,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	11 292,24	11 292,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-4 248,67	-4 248,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	7 043,57	7 043,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	7 043,57	7 043,57

Hors de la présence de Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal :

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an
ci-dessus

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
BOUVIER Christian

